

Montcherand, le 9 novembre 2020



MUNICIPALITE
DE
MONTCHERAND
Sur la Place 1
1354 Montcherand

Secrétariat communal
Tél. 024 441.73.77
greffe@montcherand.ch

Conseil général
1354 Montcherand

Préavis municipal n° 05/2020 : Achat d'un tracteur communal

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. But

Le présent préavis demande au Conseil général d'autoriser la Municipalité à acheter un tracteur communal.

2. Préambule

En 2017, la Municipalité a proposé au conseil l'achat d'un véhicule léger en complément et afin de préserver le camion communal Bucher. La Municipalité a alors acheté une voiture Dacia de type pick-up, choix qui s'est avéré judicieux par sa souplesse et son confort d'utilisation.

Cependant, le camion Bucher, acheté en 2006, est toujours utilisé par l'employé communal pour les travaux de transport lourd ainsi que le déneigement. Ces dernières années, les coûts d'entretien de celui-ci ont augmenté fortement et la Municipalité estime qu'il est temps de le remplacer.

La Municipalité juge qu'un tracteur est plus puissant, plus maniable, plus polyvalent et économique qu'un camion. L'option de déléguer le déneigement à une entreprise externe a également été étudiée. Nous estimons le risque que le dégagement des axes principaux de notre village ne soit pas effectué à temps pour le passage des transports publics est trop important.

Au vu d'un taux d'utilisation relativement faible, notre choix se portera sur un tracteur d'occasion, bien équipé afin de permettre à l'employé communal de pouvoir effectuer un maximum de travaux lui-même.

3. Conclusion

En conclusion, la Municipalité invite le Conseil général à autoriser l'achat d'un tracteur communal pour un montant maximal de CHF 70'000.

LE CONSEIL GENERAL DE MONTCHERAND

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide :

1. Un crédit de CHF 70'000 est octroyé à la Municipalité pour l'achat d'un tracteur communal
2. Ce montant sera financé par la trésorerie courante.
3. Le montant sera amorti sur une durée de 5 ans.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :

Bertrand Gaillard

La secrétaire :



Sandra Cunsolo

Délégué municipal : Bertrand Gaillard